

CIBC AVEYRON

41-43 Rue Béteille

12 000 RODEZ

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Gilles TOURNIER

Commissaire aux comptes

9 Avenue du Maréchal Joffre

12000 RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIBC AVEYRON relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L 123-16-1 du Code du Commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes

ET

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RODEZ, le 3 Juin 2026

G. TOURNIER
Commissaire aux Comptes

Gilles TOURNIER
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
9 av. du Maréchal Joffre
12000 RODEZ

Bilan Actif

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
État exprimé en €					
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 779	5 779		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	31 966	27 099	4 867	4 302
	Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Financières (1) :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	153		153	153
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	575		575	575
Total de l'actif immobilisé (III)		38 472	32 878	5 594	5 029
RV.	(1) Dont à moins d'un an				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances (2) :				
	Créances clients et comptes rattachés	265 552		265 552	230 976
	Autres créances	4 258		4 258	9 079
	Charges constatées d'avance	2 859		2 859	3 405
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	489 210		489 210	412 191
Total de l'actif circulant (IV)		761 878	0	761 878	655 650
COMPTES DE REGUL.	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		800 350	32 878	767 472	660 679
RV.	(2) Dont à moins d'un an				

25

Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

CAPITAUX PROPRES	Capital [dont versé...]		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Écart de réévaluation		
	Écart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	210 434	89 975
	Report à nouveau	321 883	321 883
Résultat de l'exercice	89 342	120 459	
Subventions d'investissement	1 365		
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres (I)		623 023	532 317
Total des autres fonds propres (I bis)		0	0
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	12 359	10 488
Total des provisions (II)		12 359	10 488
DETTES	Dettes financières :		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitations :		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 805	33 632
	Dettes fiscales et sociales	99 285	84 241
Dettes diverses :			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1) (III)		132 090	117 873
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		767 472	660 679
RENOUVOI	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	0	
	(2) Dont emprunts participatifs	0	

5

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		France	Exportation	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue	854 914		837 005
	Montant net du chiffre d'affaires	854 914		837 005
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions		296	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 575
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		8	431
	Total des produits d'exploitation (I)		855 219	839 011
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes (1)		179 563	173 607
	Impôts, taxes et versements assimilés		2 433	2 220
	Salaires		394 239	381 890
	Charges sociales		135 880	114 715
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		2 567	4 566
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions		1 870	1 662
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		5	1 580
	Total des charges d'exploitation (II)		716 558	680 239
	(1) Y compris :			
	- Redevances de crédit-bail mobilier			
	- Redevances de crédit-bail immobilier			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			138 661	158 772
Opera. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers	De participations (2)		3	3
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers (V)		3	3
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières (VI)		0	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3	3
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			138 664	158 775

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

			Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			138 664	158 775
Produits exceptionnels (VII)			0	0
Charges exceptionnelles (VIII)			0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			0	0
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			49 322	38 316
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			855 222	839 014
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			765 880	718 556
RESULTAT DE L'EXERCICE			89 342	120 459
RENVOIS	(2)	Dont produits concernant les entités liées		
	(3)	Dont intérêts concernant les entités liées		

25



Informations Générales :

L'association CIBC Aveyron est une structure associative régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Objet social :

Cette association a pour objet de réaliser des prestations dans le champ de l'insertion, l'orientation, la formation et l'évolution professionnelle.

Moyens mis en œuvre :

L'association emploie 11 salariés

Périmètres des activités :

L'association exerce ses activités sur les communes de Rodez, Decazeville, Millau et Villefranche de Rouergue.

Nature des activités du CIBC Aveyron :

Descriptif de l'activité du CIBC Aveyron :

- Bilans de Compétences financés par le Compte Personnel de Formation, VIVEA, ANFH, les entreprises, les collectivités et France Travail,
- Validation des Acquis de l'Expérience en tant qu'Espace Conseil VAE financé par le Conseil Régional,
- Animation d'ateliers thématiques favorisant le retour à l'emploi et/ou la formation financés France Travail,
- PES - Parcours Emploi Santé financé par France Travail,
- ActivCréa – Emergence financé par France Travail,
- CSP – Contrat de sécurisation professionnelle, financé par Risesmart France,
- Prestations collectives : « Valoriser son image professionnelle » financée par France Travail, « Projet Pro » financée par le Conseil Régional,
- Evaluations préalables et finales CléA financées par le Compte Personnel de Formation et l'employeur,
- Bilan Orientation Jeune, financement personnel,
- Conseil en évolution professionnelle financé par France Compétences.

Règles et méthodes comptables :

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 767 472,15 Euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 89 341,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, aux règles comptables applicables en France, en application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, ainsi que le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de l'utilisation prévue, suivant le mode de calcul linéaire ou dégressif.

- Mobilier de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Changement de méthode

Le changement de réglementation est appliqué de manière prospective.

L'impact sur les principaux postes (art 831-3 du plan comptable général) est le suivant :

- Les produits d'exploitation comprennent à présent :
 - Les quotes-parts de subvention d'investissement pour un montant de 296,16 €
 - Des produits pour un montant de 5 585,09 € comptabilisés précédemment en transfert de charges (708 Produits des activités annexes et 7084 Mise à disposition de personnel facturée)
- Les charges d'exploitation ont été minorées de :
 - Prise en charge de coût de formation pour un montant de 0 €
- Le résultat des plus ou moins-values de cession d'immobilisation figure à présent en résultat d'exploitation.

**Indemnités de fin de carrière :**

La provision pour départ à la retraite est comptabilisée et s'élève à 12 358,56€ au 31/12/2025. Elle a été estimée à partir d'une méthode actuarielle, réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux, techniques propres à l'association.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation retenu : 3,96%
- Taux de charges patronales pour les cadres : 50%
- Taux de charges patronales pour les non cadres : 30%
- Taux d'évolution salariale minimum, maximum et moyen : 2%
- Table de mortalité (2019-2021)

Départ Volontaire à la retraite

Catégorie	Sal. Brut à terme	Indem.	Charges	Correction ancienneté	Correction mortalité	Corr. Turn-over	Corr.actu.fin.	Passif social	Calcul retenu
Cadre		8 919,83	4 459,92					7 133,35	
Employé		32 361,93	9 708,58					5 225,21	
Total Général		41 281,76	14 168,50					12 358,56	

Faits caractéristiques de l'exercice :

Interruption par France Travail des commandes du marché Parcours Emploi Santé - PES qui représentait 31,93 % du CA,

Fin du marché Atelier Conseil – ATC financé par France Travail au 15/06/2025,

Fin du marché Espace conseil VAE financé par le Conseil Régional Occitanie au 31/12/2025,

Réduction, à la demande du Conseil Régional Occitanie, du nombre de parcours pour la prestation Projet Pro,

Diminution importante du nombre de bilans financés par France Travail, via l'AIF. Seules les demandes de financement pour des personnes en CSP ont été étudiées,

Augmentation du nombre de bilan de compétences financés par le CPF, en lien avec la baisse du financement AIF pour les demandeurs d'emploi,

Deux nouveaux marchés financés par France Travail depuis le 16/06/2025 : Atelier Conseil – ATR et ACTIVCREA Emergence,

Augmentation du service conseil en évolution professionnelle – CEP.

65



Etat des immobilisations

CADRE A		V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
			Suite à réévaluation	Acquisitions
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 779		
TOTAL		5 779		
Terrains				
Constructions	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
Installations	- Générales, agencements et aménagements constructions			
	- Techniques, matériel et outillage			
Autres immos corporelles	- Générales, agencements et aménagements divers	3 324		
	- Matériel de transport			
Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 510		3 132
	- Emballages récupérables et divers			
Avances et acomptes				
TOTAL		28 834		3 132
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		152		
Prêts et autres immobilisations financières		575		
TOTAL		727		
TOTAL GENERAL		35 340		3 132

LS



CADRE B		Diminutions		V. brute des immob. fin d'exercice	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		0		5 779	
TOTAL		0		5 779	
Terrains					
Constructions	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
Installations	- Générales, agencements et aménagements constructions				
	- Techniques, matériel et outillage				
Autres immos corporelles	- Générales, agencements et aménagements divers	0		3 324	
	- Matériel de transport				
Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 567		28 642	
	- Emballages récupérables et divers				
Avances et acomptes					
TOTAL		2 567		31 966	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				152	
Prêts et autres immobilisations financières				575	
TOTAL				727	
TOTAL GENERAL		2 567		38 472	

25



Etat des amortissements :

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 779	0		5 779
TOTAL		5 779	0		5 779
Terrains					
Constructions	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
Installations	- Générales, agencements et aménagement constructions				
	- Techniques, matériel et outillage				
Autres immobs corporelles	- Générales, agencements et aménagement divers	3 324			3 324
	- Matériel de transport				
	- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 208	2 567		23 775
	- Emballages récupérables et divers				
TOTAL		24 532	2 567		27 099
TOTAL GENERAL		30 311	2 567		32 878

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
	DOTATIONS				REPRISES		Mouv net des amorts fin de l'exercice
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. Fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. Fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Autres immob incorp							
TOTAL							
Terrains							
Constructions :							
- Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. agenc. et amen.							
Installations techni. mat. et outillage							
- Autres immobs							
corporelles : Inst. Gales, ag.am div							
Matériel de transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballage divers							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							
Total général non ventilé							



Tableau de variation des fonds propres (ANC 2018-06 : Art. 431-5)

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	89 975	120 459			210 434
Report à nouveau	321 883				321 883
Excédent ou déficit de l'exercice	120 459	-120 459	89 342		89 342
Situation nette					
Subvention d'investissement			1 365		1 365
TOTAL	532 317		90 706		623 023

Etat des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	265 552	265 552	
Créances rep. Titres prêtés : prov. / dep. antér.			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133	133	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 893	3 893	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	231	231	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (3)			
Charges constatées d'avance	2 859	2 859	
TOTAL	272 668	272 668	

- (1) Montant des : - créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercices
- (2) Prêts et avances consentis aux associés (pers. Physiques)
- (3) Créances reçues par legs ou donations

LS



Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	MONTANT
Exploitation	2 859
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 859

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et compte rattachés	149 917
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	149 917

Subventions d'exploitation

Néant

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 1 364,52 €

25



Etat des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus d'1 an & 5 ans au plus
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes des établissements de crédit				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 805	32 805		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 431	3 431		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 319	27 319		
Impôts sur les bénéfices	11 006	11 006		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 529	57 529		
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	132 090	132 090		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 742
Dettes fiscales et sociales	23 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	49 842



Rémunération des plus hauts cadres salariés :

Compte tenu de la présence d'un seul cadre salarié au sein de l'Association, il n'y a pas lieu de communiquer la rémunération de ce salarié, le salaire individuel étant confidentiel.

Les effectifs

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :		
Ingénieur et cadres	1	1
Agent de maîtrise		
Employés et techniciens	10	11
Ouvriers		

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires ne représentent aucun flux financier pour l'association et les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes lié à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 403,83 €.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 Décembre 2025**

A l'assemblée de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rodez, le 3 Juin 2026

Gilles TOURNIER
Commissaire aux Comptes

Gilles TOURNIER
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
9 av. du Maréchal Joffre
12000 RODEZ